



Institut National
de l'Économie
Circulaire



CHARTRE D'ENGAGEMENT ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Faire de l'économie circulaire
un outil de résilience des
territoires de l'Océan Indien

Décembre 2022

Avec le soutien financier de :



Préambule

Nous, territoires de l'Océan Indien, réunis au sein de l'Association des Villes et Collectivités de l'Océan Indien (AVCOI) avons pris la mesure de la nécessité d'un changement dans nos manières de penser nos systèmes économiques et notre gestion des ressources naturelles.

Les impacts du changement climatiques se font déjà sentir dans nos **territoires insulaires** vulnérables et il est nécessaire de réguler les productions de déchets tout en diminuant les pressions sur les **ressources naturelles**. Ces mêmes ressources étant bien souvent le cœur de l'économie de nombreux de nos territoires, que ce soit pour la production alimentaire, l'énergie ou encore le tourisme.

Cette charte a pour vocation de porter la voix de nos territoires très divers et pourtant confrontés à des **pressions similaires**. Parmi lesquelles nous retrouvons le **changement climatique** qui menace nos écosystèmes et notre qualité de vie mais aussi la dépendance de nos territoires insulaires aux importations et les risques que représentent les **crises conjoncturelles** qu'elles soient économiques ou encore sanitaires. Développer les concepts de **l'économie circulaire** au niveau local a ainsi été identifié comme un levier majeur pour nous fédérer, territoires de l'AVCOI, autour de **projets communs et novateurs** permettant de réduire l'impact de ces pressions.

Les ambitions de la charte se positionnent sur des secteurs très divers comme la gestion des déchets, le tourisme ou encore l'alimentation locale. Les engagements énoncés visent en priorité les **collectivités locales** qui signeront cette charte. Ces dernières seront ainsi positionnées comme les chefs de file des projets et serviront de relais à l'échelle de l'Océan Indien pour accompagner les initiatives sur leurs territoires et soutenir les autres territoires dans la mise en place de leurs démarches.

Cette charte sera aussi l'occasion de mobiliser le **secteur associatif** et le **secteur des entreprises privées** dans les différents territoires. Certains de ces acteurs œuvrent déjà dans le secteur de l'économie circulaire que ce soit de manière consciente ou non. La signature de cette charte permettra un référencement et une visibilité de leurs démarches et leur assurera un accompagnement de la part des collectivités.

Engagements

La présente Charte est ouverte à la signature de tous les territoires membres de l'Association des Villes et Collectivités de l'Océan Indien. Conscients des menaces qui pèsent sur nos territoires insulaires de l'Océan Indien et de l'intérêt que représente l'économie circulaire pour pallier ces problématiques, nous – membres de l'Association des Villes et Collectivités de l'Océan Indien – nous engageons à :

Engagement 1 : Diagnostiquer nos territoires pour en connaître les enjeux pouvant faire l'objet d'une politique d'économie circulaire.

Engagement 2 : Sensibiliser et former les acteurs locaux aux enjeux et aux outils de l'économie circulaire.

Engagement 3 : Soutenir et financer les projets d'économie circulaire dans les territoires.

Engagement 4 : Assainir les territoires et améliorer la qualité de vie des habitants en mettant en place des projets ambitieux de gestion des déchets.

Engagement 5 : Diversifier les sources d'énergies disponibles sur les territoires en exploitant des ressources renouvelables.

Engagement 6 : Protéger les ressources naturelles et la biodiversité en développant l'éco-tourisme dans les territoires.

Engagement 7 : Repenser les modèles agricoles pour mettre en place des circuits alimentaires de proximité tout en accompagnant les producteurs dans la transition.

Engagement 8 : Mettre en œuvre une démarche collective sur un des enjeux de l'économie circulaire communs à plusieurs territoires de l'AVCOI.

Engagement 9 : Capitaliser sur les projets mis en place afin d'assurer leur répliquabilité dans les différents territoires.

Engagement 10 : Accompagner et conseiller les territoires membres moins avancés dans leurs démarches.

En contrepartie de ces engagements, l'AVCOI s'engage à animer le réseau de manière à accompagner les territoires dans leurs démarches. Elle se fera le relais de la communication des territoires, assurera le lien entre les différents membres qui la compose pour faire émerger une dynamique globale à l'échelle de la sous-région.

Feuille de route pour les engagements

Les engagements présentés précédemment comprennent des actions à développer. Chaque membre signataire est libre de compléter la liste des actions à mettre en œuvre.

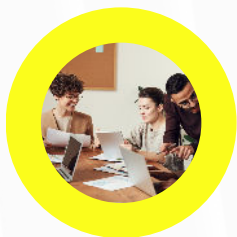


Engagement 1: Diagnostiquer nos territoires pour en connaître les enjeux pouvant faire l'objet d'une politique d'économie circulaire.

Action prioritaire: Identifier les acteurs en interne (à l'intérieur des services de la collectivité), et à l'externe (société civile, entreprises...).

Autres actions possibles:

- Mettre en place des ateliers de concertation des acteurs locaux afin de connaître leurs besoins en matière d'économie circulaire sur le territoire (atelier de réparation, ressourcerie, prêts d'outils...).
- Faire appel à de l'expertise externe et indépendante pour réaliser le diagnostic avec l'appui des personnes ressources.
- Mettre en place des actions de recensement des initiatives locales déjà en place en matière d'économie circulaire et veiller à leur accompagnement (matériel, financier, technique...).
- Mettre en place un observatoire de suivi des flux de matière (déchet, ressources naturelles...).



Engagement 2: Sensibiliser et former les acteurs locaux aux enjeux et aux outils de l'économie circulaire.

Action prioritaire: Informer et former les conseillers, les cadres et les fonctionnaires de la collectivité à l'économie circulaire.

Autres actions possibles:

- Mettre en œuvre un double niveau de sensibilisation auprès des autorités centrales (Gouvernement, ministères), et de la population.
- Lancer les dispositifs de sensibilisation et de plaidoyers.
- Inscrire dans le plan d'action annuel de la collectivité une aide aux programmes de sensibilisation.



Engagement 3: Soutenir et financer les projets d'économie circulaire dans les territoires.

Action prioritaire: Identifier et nommer un point focal et son suppléant au sein de la collectivité et désigner un service référent sur ces enjeux, tant en interne que pour les associations et acteurs privés du territoire.

Autres actions possibles:

- Tester les projets en favorisant le format projet pilote et mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation des projets pilote.
- Identifier les ressources financières et humaines de la commune.
- Développer et soutenir des programmes de recherche sur les thématiques de l'économie circulaire par la signature de partenariats avec les établissements de recherche de nos territoires.
- Mettre à disposition des outils techniques, du foncier ou des subventions pour favoriser l'émergence de projets permettant une utilisation plus durable des ressources sur le territoire.



Engagement 4: Assainir les territoires et améliorer la qualité de vie des habitants en mettant en place des projets ambitieux de gestion des déchets.

Action prioritaire: Mettre en place un plan de gestion des déchets au niveau local. Le plan peut concerner l'ensemble des déchets ou bien une typologie particulière (plastique, verre, huiles etc.)

Autres actions possibles:

- Identifier les flux, moyens et exutoires de chaque collectivité pour mettre en place des synergies.
- Créer des mutualisation de gisements entre les collectivités afin de partager les moyens de gestion et de créer un intérêt économique pour les acteurs du secteur privé, selon les flux et moyens de chaque collectivité.
- Créer des campagnes de sensibilisation, en parallèle du développement d'action, sur le sujet des déchets.



Engagement 5: Diversifier les sources d'énergies disponibles sur les territoires en exploitant des ressources renouvelables.

Action prioritaire: Monter des projets de valorisation des déchets en accord avec la transition énergétique et correspondant aux besoins et ressources énergétiques des collectivités.

Autres actions possibles:

- Développer, en recherchant des subventions et de l'expertise, les énergies renouvelables sur les territoires comme l'éolien, l'énergie solaire et l'hydraulique.



Engagement 6: Protéger les ressources naturelles et la biodiversité en développant l'éco-tourisme dans les territoires.

Action prioritaire: Identifier les sites touristiques prioritaires à protéger sur le territoire et mettre en place des projets de gestion durable des ressources naturelles pour éviter leur destruction (déchets, pêche).



Engagement 7: Repenser les modèles agricoles pour mettre en place des circuits alimentaires de proximité tout en accompagnant les producteurs dans la transition.

Action prioritaire: Mettre en place et animer un réseau d'acteur engagés dans une dynamique de circuits courts, potentiellement entre plusieurs collectivités, selon les flux et ressources de chacune.



Engagement 8: Mettre en œuvre une démarche collective sur un des enjeux de l'économie circulaire commun à plusieurs territoires de l'AVCOI.

Action prioritaire: Mettre en place, animer, financer ou soutenir des projets de coopération en matière d'économie circulaire avec les territoires membres (exemple : programme de sensibilisation par l'éducation sur les déchets ou de gestion des déchets comme les huiles usagées ou la valorisation du pneu caoutchou).

Autres actions possibles:

- Faire remonter à l'AVCOI les sujets et projets pouvant faire l'objet d'une coopération.



Engagement 9: Capitaliser sur les projets mis en place afin d'assurer leur répliquabilité dans les différents territoires.

Action prioritaire: S'engager à réaliser des fiches projets détaillées lors d'une marque d'intérêt du réseau ou de sa propre initiative, selon un canevas commun, pour faciliter la rédaction et la compréhension.

Autres actions possibles:

- Identifier les partenaires et les personnes ressources (techniques ou managériales) en interne.



Engagement 10: Accompagner et conseiller les territoires membres moins avancés dans leurs démarches.

Action prioritaire: S'engager à partager ses connaissances et ses expertises, par du conseil et/ou du temps, pour faire grandir d'autres membres et contribuer au dynamisme du réseau.

Contact

AVCOI

ASSOCIATION DES VILLES ET COLLECTIVITÉS
DE L'OCÉAN INDIEN

*109 Rue Leopold Rambaud
Sainte-Clotilde, La Réunion*

Courriel : avcoi.secretariat@gmail.com



**Association des Villes et
Collectivités de l'Océan Indien**